

**ÉTATS FINANCIERS**  
**du**  
**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**AU 31 MARS 2012**

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints du Fonds central des Forces canadiennes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, les états des résultats de la variation de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un sommaire des principales conventions comptables et autres renseignements explicatifs.

### *Responsabilité de la direction relativement aux états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle estime nécessaires aux fins de la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur.

### *Responsabilité du vérificateur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Celles-ci nous obligent à respecter des exigences déontologiques et à planifier et exécuter la vérification de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Une vérification comporte l'exécution de procédures visant à obtenir des éléments probants concernant les montants et autres informations obligatoires fournis dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur. En évaluant ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes afférents à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers de l'entité afin de concevoir des procédures de vérification appropriées dans les circonstances, mais non aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. Une vérification comprend également l'évaluation de la justesse des conventions comptables appliquées et de la nature raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer le fondement de notre opinion.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds central des Forces canadiennes au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
5 novembre 2012

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

**AU 31 MARS 2012**

<u>ACTIFS</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Espèces et quasi-espèces (note 5)	3 255 105 \$	819 717 \$
Intérêts courus à recevoir	143 916	104 589
Comptes clients (note 6)	78 199 770	87 108 076
Charges payées d'avance	207 592	174 063
Portion exigible des prêts-projets en cours (note 7)	2 780 761	3 153 415
	<u>84 587 144</u>	<u>91 359 860</u>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS</b>		
Prêts-projets exigibles (note 7)	29 615 298	31 263 124
Placements à long terme (note 8)	25 842 418	24 937 318
	<u>55 457 716</u>	<u>56 200 442</u>
	<u>140 044 860</u>	<u>147 560 302</u>
<b>ACTIF EN FIDUCIE (note 9)</b>		
Encaisse et placements à long terme	132 672 379	120 200 846
	<u>272 717 239 \$</u>	<u>267 761 148 \$</u>
 <b><u>PASSIF ET ACTIF NETS</u></b>  		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Comptes fournisseurs et retenues à percevoir des employés (note 6)	14 734 949 \$	17 538 129 \$
<b>PASSIF EN FIDUCIE</b>	<u>132 672 379</u>	<u>120 200 846</u>
	<u>147 407 328</u>	<u>137 738 975</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté (note 14)	125 309 911	130 022 173
	<u>272 717 239 \$</u>	<u>267 761 148 \$</u>

Approuvé par :

.....

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**AU 31 MARS 2012**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>Revenus d'exploitation</b>		
Dividendes et intérêts	3 654 295 \$	3 393 264 \$
Gain sur la vente de placements de portefeuille	1 036 137	3 385 965
Intérêts sur les prêts	1 125 723	1 078 049
Perte liée au Complexe Queensway (note 8)	(1 469 223)	(572 809)
Frais de garantie de réassurance (note 10)	250 000	250 000
Autres	1 488 036	934 498
	<u>6 084 968</u>	<u>8 468 967</u>
<b>Frais d'exploitation</b>		
Gestion du FCFC	336 377	359 647
Intérêts versés aux fonds des bases/escadres, des mess, aux fiducies	3 288 306	5 388 704
Frais d'utilisation des SSPFFC (note 11)	350 000	350 000
Services de placement et autres	309 721	244 110
	<u>4 284 404</u>	<u>6 342 461</u>
<b>Revenus nets d'exploitation avant les contributions du FCFC</b>	<u>1 800 564</u>	<u>2 126 506</u>
<b>Contributions du FCFC (note 12)</b>		
Programmes et distributions	655 256	298 484
Prestation des services et des opérations des FNP	5 992 355	4 257 468
	<u>6 647 611</u>	<u>4 555 952</u>
<b>Dépenses nettes avant les éléments ci-après</b>	(4 847 047)	(2 429 446)
<b>Gain non réalisé sur les placements de portefeuille (note 8)</b>	<u>134 785</u>	<u>4 610 893</u>
<b>Revenus nets (dépenses)</b>	(4 712 262)	2 181 447
<b>Actif net, début de l'exercice</b>	<u>130 022 173</u>	<u>127 840 726</u>
<b>Actif net, fin de l'exercice</b>	<u>125 309 911 \$</u>	<u>130 022 173 \$</u>

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**AU 31 MARS 2012**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>PROVENANCE DE L'ENCAISSE (AFFECTATIONS)</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Revenus nets (dépenses)	(4 712 262) \$	2 181 447 \$
 Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Gain sur la vente de placements de portefeuille	(1 036 137)	(3 385 965)
Perte relative au Complexe Queensway	1 469 223	572 809
Gain non réalisé sur les placements de portefeuille	<u>(134 785)</u>	<u>(4 610 893)</u>
	(4 413 961)	(5 242 602)
 Changement au niveau des :		
Intérêts courus à recevoir	(39 327)	35 465
Comptes clients	8 908 306	4 500 114
Charges payées d'avance	(33 529)	(21 023)
Comptes fournisseurs et retenues à percevoir des employés	<u>(2 803 180)</u>	<u>6 039 464</u>
	1 618 309	5 311 418
 <b>Activités de placement</b>		
Augmentation (diminution) de prêts-projets en cours	2 020 480	(2 019 188)
Augmentation des placements à long terme	<u>(1 203 401)</u>	<u>(2 494 816)</u>
	817 079	(4 514 004)
 <b>Augmentation de l'encaisse et des quasi-espèces</b>	2 435 388	797 414
 <b>Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice</b>	<u>819 717</u>	<u>22 303</u>
 <b>Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice</b>	<u>3 255 105 \$</u>	<u>819 717 \$</u>

# FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES

## NOTES JOINTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2012

### 1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) a été établi par le chef d'état-major de la Défense (CEMD) le 1<sup>er</sup> février 1968, en vertu des articles 2 et 38 à 41 de la *Loi sur la défense nationale*, afin de fournir des services bancaires aux unités et aux fiduciaires des fonds non publics et de fournir une aide financière aux unités pour la mise en place et l'amélioration des mess et des installations récréatives et sociales au bénéfice des membres des Forces canadiennes et des personnes à leur charge. C'est au Directeur général – Services de soutien au personnel et aux familles qu'incombe la responsabilité qui lui a été déléguée par le CEMD de diriger les activités du FCFC.

En vertu de la partie 1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le FCFC est exempté du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

Une partie importante des transactions rapportées dans les présents états financiers ont trait aux activités des bases militaires.

### 2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

#### (a) *Encaisses et quasi-espèces*

Les encaisses et les quasi-espèces sont des soldes bancaires, des placements à court terme et des encaisses détenues par les courtiers.

Les placements à court terme sont présentés au prix coûtant, qui, avec les revenus en intérêts, correspond approximativement à la juste valeur en raison des courtes échéances de ces instruments financiers.

#### (b) *Placements à long terme*

##### *Placements de portefeuille*

Le Fonds a classé ses placements comme étant détenus à des fins de transaction et les a comptabilisés à leur juste valeur.

La juste valeur des placements à long terme est déterminée selon des propositions de prix publiées sur le marché actif à la fin de l'exercice.

L'achat et la vente des placements sont constatés selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement.

Les frais de gestion de placement sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

##### *Complexe Queensway (CQ)*

Le CQ est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

#### (c) *Constatation des produits*

Les revenus provenant des placements sont constatés lorsqu'ils sont réalisés.

#### (d) *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus oblige les gestionnaires à faire des prévisions et des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur les renseignements relatifs aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES JOINTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

**AU 31 MARS 2012**

**3. FUTURES NORMES COMPTABLES**

Le Conseil des normes comptables de l'Institut canadien des comptables agréés a approuvé un référentiel d'information financière conçu expressément pour répondre aux besoins des utilisateurs d'états financiers préparés par des organismes sans but lucratif. Les organismes sans but lucratif ont aussi la possibilité d'adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) au lieu des nouvelles normes comptables pour organismes sans but lucratif. L'organisme doit appliquer l'une de ces nouvelles normes d'ici la fin de son exercice se terminant le 31 mars 2013, mais est autorisé à adopter les normes plus tôt s'il le désire. La gestion étudie l'incidence de ces normes sur ses états financiers.

**4. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les instruments financiers reconnus dans l'état de la situation financière se composent de l'encaisse et des quasi-espèces, des intérêts courus à recevoir, des comptes clients, des prêts-projets exigibles, des placements à long terme, des comptes fournisseurs et des retenues à percevoir des employés.

À l'exception des placements à long terme et des prêts-projets exigibles, la juste valeur de tous les autres instruments financiers se rapproche de la valeur comptable de ces instruments étant donné les échéances de courte durée. Les placements de portefeuille sont comptabilisés à leur juste valeur dans les états financiers, tandis que la juste valeur du CQ et des prêts-projets exigibles n'est pas disponible.

*Risque lié au crédit*

Les instruments financiers qui peuvent exposer le FCFC à des concentrations de risque de crédit se composent principalement d'encaisses et de quasi-espèces, d'intérêts courus à recevoir, de comptes clients, de prêts-projets exigibles et de placements à long terme. En général, le FCFC place son encaisse et ses quasi-espèces dans des obligations du gouvernement du Canada ou de gouvernements provinciaux, dans des obligations émises par des sociétés à cote de crédit élevée ainsi que dans des acceptations bancaires.

Le FCFC n'exige pas de biens en garantie ou de valeurs pour soutenir des prêts-projets consentis aux bases militaires et aux navires, de sorte que de tels prêts comportent un élément de risque de crédit. Les pertes dues aux montants non recouvrables ont toutefois été traditionnellement peu élevées en partie parce que le FCFC administre les soldes de fonds de la plupart de ses créditeurs.

*Risque de change*

Le FCFC gère ses activités principalement en dollars canadiens et ne s'expose donc pas à un risque de change.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que le FCFC éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers, soit des comptes créditeurs et des charges à payer.

Le FCFC se prémunit contre ce risque en ayant suffisamment d'espèces et de quasi-espèces pour s'acquitter de ses obligations actuelles, et la direction établit des prévisions budgétaires et de trésoreries pour évaluer les liquidités dont elle aura besoin à l'avenir.

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES JOINTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

**AU 31 MARS 2012**

**5. COMPTE BANCAIRE CENTRALISATEUR**

Le FCFC conserve une encaisse, qu'il ne contrôle pas, dans son compte bancaire centralisateur au nom d'autres fonds, fiducies et unités. Le FCFC contrôle les intérêts courus sur de tels fonds moins un pourcentage qui est remboursé aux unités et aux fonds (les fonds des bases, escadres et mess obtiennent un taux de 3 % et peuvent opter soit pour le taux préférentiel plus 0,25 %, soit pour le taux de rendement des placements du FCFC moins 0,5 % pour son solde d'encaisse qui excède le passif du FCFC, tandis que les comptes en fiducie obtiennent un taux variable selon les soldes d'encaisse et les options retenues).

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Encaisses et quasi-espèces	18 097 005 \$	6 681 788 \$
Allocation de l'actif en fiducie	<u>(14 841 900)</u>	<u>(5 862 071)</u>
	<u>3 255 105 \$</u>	<u>819 717 \$</u>

**6. COMPTES CLIENTS ET COMPTES FOURNISSEURS**

Depuis février 2007, dans le cadre du projet de gestion des relations avec la clientèle approuvé par le conseil des Biens non publics, le FCFC assume et gère les comptes clients et les comptes fournisseurs de toutes les activités entreprises par les bases/escadres/unités, de CANEX, des activités d'intérêt particulier et des mess.

Le FCFC a imputé des frais aux comptes clients pris en charge des fonds des bases/escadres/unités, de CANEX, des activités d'intérêt particulier et des mess pour couvrir les pertes sur créance associées au risque de crédit et aux créances irrécouvrables estimées. Si à la fin de l'exercice, le taux réel du recouvrement des comptes clients d'un établissement particulier diffère des frais imputés, ces derniers seront rajustés dans la prochaine année. Tout montant qui excède la perte sur créance réelle sera remboursé à l'établissement à la fin de l'exercice.

Les comptes clients sont composés des éléments suivants :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
CANEX	57 245 673 \$	62 762 710 \$
SSPFFC	8 761 847	12 289 825
Fonds des bases/escadres/mess	<u>5 280 710</u>	<u>5 710 340</u>
	71 288 230	80 762 875
Créances clients du FCFC	<u>6 911 540</u>	<u>6 345 201</u>
	<u>78 199 770 \$</u>	<u>87 108 076 \$</u>

En ce qui concerne les comptes clients qui sont pris en charge pour le compte de CANEX, environ 54,6 M\$ (59 \$M en 2011) ont trait aux plans de crédit sans intérêt de CANEX qui sont offerts aux clients admissibles, le solde des comptes clients représentant des créances clients. Les plans de crédit de CANEX offrent des modalités de remboursement qui varient d'un an à trois ans.

Comme dans le cas des comptes clients pris en charge pour le compte des SSPFFC, les fonds des mess, des bases/escadres, qui représentent environ 11,6 M\$ (15 M\$ en 2011), est une créance du ministère de la Défense nationale qui a trait au remboursement aux Biens non publics, le solde des comptes clients représentant des cotisations, des adhésions et des créances clients.



**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES JOINTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**AU 31 MARS 2012**

**6. COMPTES CLIENTS ET COMPTES FOURNISSEURS (suite)**

Les comptes fournisseurs et les retenues à percevoir des employés ont trait aux montants dus des clients suivants :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
CANEX	4 471 575 \$	3 736 656 \$
SSPFFC	2 730 426	7 273 657
Fonds des bases/escadres/mess	3 375 014	2 868 407
	<u>10 577 015</u>	<u>13 878 720</u>
FCFC	4 157 934	3 659 409
	<u>14 734 949 \$</u>	<u>17 538 129 \$</u>

**7. PRÊTS-PROJETS EXIGIBLES**

Le FCFC consent des prêts non garantis aux bases militaires et aux navires afin de participer au financement de projets d'immobilisations. Le FCFC consent des prêts de capitaux sans intérêt aux unités en mission des Nations Unies pour la durée de leur déploiement. Depuis mai 2002, les navires peuvent obtenir une marge de crédit de leur compte bancaire centralisateur lorsqu'ils sont en déploiement dans le cadre de diverses missions au lieu de demander un prêt sans intérêt. Les prêts consentis à CANEX et aux bases comportent un intérêt de 4 %. Les modalités de remboursement vont de trois à vingt ans. De manière régulière, le conseil des Biens non publics approuve l'exonération totale ou partielle du remboursement de soldes de prêts particuliers. Aucun prêt n'a été radié pour l'exercice 2011 ni 2012.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Prêts portant intérêt	29 482 742 \$	32 236 661 \$
Prêts sans intérêt	2 913 317	2 179 878
	<u>32 396 059</u>	<u>34 416 539</u>
Moins tranche courante	2 780 761	3 153 415
	<u>29 615 298 \$</u>	<u>31 263 124 \$</u>

**8. PLACEMENTS À LONG TERME**

	<u>2012</u>		<u>2011</u>	
	Valeur juste	Coût	Valeur juste	Coût
Placements de portefeuille				
Actions canadiennes	77 643 720 \$	75 730 053 \$	73 877 899 \$	70 327 609 \$
Fonds d'obligations canadien	50 020 923	48 739 561	48 073 211	48 555 478
Actions étrangères	152 494	144 715	-	-
Total – portefeuille de placements	<u>127 817 137 \$</u>	<u>124 614 329 \$</u>	<u>121 951 110 \$</u>	<u>118 883 087 \$</u>
Valeur du Complexe Queensway	15 855 760		17 324 983	
Totaux partiels	<u>143 672 897</u>		<u>139 276 093</u>	
Moins allocations en fiducie	<u>(117 830 479)</u>		<u>(114 338 775)</u>	
	<u>25 842 418 \$</u>		<u>24 937 318 \$</u>	

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES JOINTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

**AU 31 MARS 2012**

**8. PLACEMENTS À LONG TERME (suite)**

***Placements de portefeuille***

Les placements de portefeuille sont gérés par des gestionnaires de placements externes sous la direction du comité de placements qui relève du conseil des Biens non publics.

*Risque lié au taux d'intérêt*

L'organisation gère son exposition au risque de taux d'intérêt par l'entremise de placements dans le fonds d'obligations canadien cité ci-dessus. Ce fonds diminue son risque de taux d'intérêt grâce à l'échelonnement des échéances des placements de portefeuille. L'échelonnement des échéances aide à réaliser un rendement global plus élevé tout en limitant l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

*Risque lié au marché et au crédit*

La diversification des placements dans différents secteurs d'activités et auprès de compagnies de différentes envergures atténue le risque et la volatilité du rendement du capital investi.

Le gain non réalisé sur les placements de portefeuille est calculé comme suit :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>	
Gain non réalisé de l'exercice en cours	3 202 808	\$	3 068 023	\$
Reprise de la perte (du gain) non réalisée de l'exercice précédent	<u>(3 068 023)</u>		<u>1 542 870</u>	
	<u>134 785</u>	<u>\$</u>	<u>4 610 893</u>	<u>\$</u>

***Valeur du Complexe Queensway***

Le Complexe Queensway (CQ) est comptabilisé selon la méthode de mise en équivalence. Le FCFC a acheté le CQ le 24 décembre 2009 pour 56,8 M\$, en déboursant 18 millions \$ au moment de l'achat, et en obtenant une créance à long terme pour couvrir le solde de 38,8 millions \$. Le complexe immobilier est situé au 4200 et 4210, rue Labelle, ainsi qu'au 1223, rue Michael.

La valeur du CQ au 31 mars se compose des éléments suivants :

Bilan du Complexe Queensway au 31 mars :

	<u>2012</u>		<u>2011</u>	
Espèces	705 429	\$	2 510 800	\$
Comptes clients	2 903 232		302 215	
Charges payées d'avance	<u>2 779 964</u>		<u>612 169</u>	
	6 388 625		3 425 184	
Biens immobiliers	<u>52 204 414</u>		<u>55 089 807</u>	
Total de l'actif	58 593 039		58 514 991	
Moins :				
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 699 021	\$		
Somme payable au FCFC	1 753 868			
Créance à long terme	<u>38 284 390</u>		<u>42 737 279</u>	<u>41 190 008</u>
Équité	<u>15 855 760</u>	<u>\$</u>	<u>17 324 983</u>	<u>\$</u>

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES JOINTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

**AU 31 MARS 2012**

**8. PLACEMENTS À LONG TERME (suite)**

État des résultats d'exploitation du CQ au 31 mars :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus de location	7 614 750 \$	8 601 825 \$
Dépenses		
Amortissement	2 775 383	2 766 597
Impôts fonciers	1 693 635	1 679 056
Intérêt	1 646 949	1 669 605
Réparations et entretien	1 178 191	1 213 607
Services publics	865 716	865 543
Frais de gestion	625 316	611 710
Autres frais d'exploitation	298 783	368 576
	<u>9 083 973</u>	<u>9 174 634</u>
Perte nette	<u>(1 469 223) \$</u>	<u>(572 809) \$</u>

**9. ACTIFS EN FIDUCIE**

Le FCFC détient des actifs en fiducie au nom des établissements énumérés dans le tableau suivant :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Fonds des bases, des mess et autres	92 567 402 \$	73 602 356 \$
CANEX	26 014 084	27 340 670
SSPFFC	(5 969 318)	366 489
FFM	3 192 519	3 248 664
Fonds régimentaires et autres	14 126 057	13 192 380
Régime de retraite et d'assurances collectives des FNP	1 950 584	1 452 956
CQ	(1 753 868)	(741 278)
SF RARM/CAPFC	2 544 919	1 738 609
	<u>132 672 379 \$</u>	<u>120 200 846 \$</u>

**10. FRAIS DE GARANTIE DE RÉASSURANCE**

Le FCFC est responsable d'un maximum de 100 M\$ dans le cadre des couvertures de réassurance pour les efforts canadiens en temps de guerre des SF RARM. Au cours de l'exercice 2010, les SF RARM ont chargé des frais de garantie de réassurance au montant de 500 000 \$, et le FCFC a droit à des frais annuels de 250 000 \$ tant que le FCFC fournit la garantie. Les frais sont calculés au taux de 0,25 % du montant garanti. Ces frais ont été enregistrés au montant de leur valeur comptable, selon l'entente des gestionnaires des deux organisations.

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES JOINTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**AU 31 MARS 2012**

**11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Aux termes de la *Loi sur la défense nationale*, les Biens non publics (BNP) désignent les fonds et les biens fournis par les membres des Forces canadiennes et administrés pour leur bénéfice par les Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes (SSPFFC). Les SSPFFC sont chargés de l'exécution de certains programmes, services et activités de bien-être et de maintien du moral par l'entremise de trois divisions opérationnelles : les Économats des Forces canadiennes (CANEX), les Programmes de soutien du personnel (PSP) et les Services financiers du RARM (SF RARM) (y compris la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes).

En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP ne sont pas assujettis à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit sans frais certains services aux BNP, telles les installations et la sécurité. Le coût de ces services est compris dans les états des comptes publics et le rapport est présenté annuellement par le ministère de la Défense nationale conformément au chapitre 1019-8 du Manuel d'administration financière.

Les BNP ont prévu des revenus et des dépenses d'environ 361 M\$ et de 376 M\$ respectivement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012, les actifs nets de 578 M\$ au 31 mars 2012 étant exclus des états financiers du gouvernement du Canada.

Au cours de l'exercice, les SSPFFC ont chargé au FCFC des frais de comptabilité de 350 000 \$ (même montant qu'en 2011) pour services rendus. Ces transactions sont des pratiques normales et sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et approuvée par les entités apparentées.

**12. CONTRIBUTIONS DU FCFC**

Au cours de l'exercice, le FCFC a fourni 655 256 \$ (298 484 \$ en 2011) aux programmes et aux distributions fournis par les SSPFFC. Le FCFC a également versé le montant de 5 992 355 \$ (4 257 468 \$ en 2011) à l'appui de la prestation des services et des activités des Fonds non publics (« FNP »), tels que la gestion de la comptabilité, des ressources humaines, la gestion de l'information et la technologie de l'information, les programmes d'assurance consolidés et les frais de fonctionnement de l'organisation.

**13. RESPONSABILITÉ ÉVENTUELLE**

Le FCFC est responsable de 305 000 \$ (même montant qu'en 2011) en lettres de crédit consenties aux diverses régies des alcools provinciales au nom des mess d'unités.

De plus, le FCFC est responsable d'un maximum de 100 M\$ dans le cadre des couvertures de réassurance pour les efforts canadiens en temps de guerre des SF RARM.

Le FCFC, CANEX et les SF RARM ont également fourni à la Banque de Montréal une lettre de reconnaissance afin de financer tout manque à gagner dans le remboursement de créances à long terme que doit effectuer le CQ. Au 31 mars 2012, la créance à long terme du CQ s'élevait à 38 284 390 \$ (voir la note 8).

**14. GESTION DU CAPITAL**

L'organisation définit son capital comme étant l'actif net non affecté. Le capital n'est assujetti à aucune restriction extérieure. En ce qui concerne la gestion du capital, les objectifs de l'organisation consistent à détenir un actif net non affecté d'une valeur suffisante pour assurer la stabilité de sa structure financière, ce qui lui permet de concentrer ses efforts sur les services aux membres et d'accumuler un actif net suffisant pour faire face à tout passif éventuel (voir la note 13).

**15. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certaines données comparatives ont été réagencées pour les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'année courante.